

AFFAIRES PUBLIQUES

Le *Bureau des affaires publiques* a été établi pour grouper les organes de communication du ministère qui desservent surtout le public ou les secteurs publics au Canada et à l'étranger. Il a pour objet de coordonner plusieurs activités dans ce domaine. Il comprend: le *Service des relations avec les universités*, la *Direction des affaires culturelles*, la *Direction de l'information* et la *Direction des publications historiques*.

Service des relations avec les universités

Le Service des relations avec les universités est chargé de promouvoir la bonne compréhension et la coopération entre le ministère d'une part et, de l'autre, les universités, les professeurs et les groupes à vocation internationale qui s'intéressent à l'étude des relations internationales ainsi qu'à la formulation à long terme de la politique étrangère canadienne. A cette fin, le Service élabore et exécute des programmes pour l'établissement et le développement de contacts avec les particuliers et les organismes intéressés afin d'encourager des consultations, des discussions, des conférences et des échanges d'autres genres.

Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles a été créée dans le but de formuler et de mettre à exécution les politiques culturelles du Canada à l'égard des pays étrangers, en conformité des directives du Gouvernement et en collaboration avec les organismes culturels canadiens. Cette direction se répartit en trois sections: la Section des programmes et des accords, celle des arts et des lettres, et celle des conférences (éducation) et de l'UNESCO.

Section des programmes et des accords

La Section négocie des accords avec des pays qui lui sont désignés par le Gouvernement, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, établit le budget de fonctionnement de la direction et diffuse le programme des activités culturelles du ministère dans le monde entier. Dans l'exercice de ses fonctions, la Section se tient en contact étroit avec le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, l'Office national du film, la Galerie nationale et les Musées nationaux, la société Radio Canada, le Conseil national de recherches et d'autres organisations culturelles.

Depuis 1964, le ministère des Affaires extérieures met en oeuvre un programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement d'expression française. Conformément au désir du Gouvernement canadien, ce programme a pour but de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme à l'échelle nationale, en favorisant les échanges de toute nature avec la France, la Belgique et la Suisse. Un accord culturel a été signé avec la France en 1965 et un accord semblable a été signé en 1967 avec la Belgique. En 1969, un accord portant sur un